

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 avril 2019 – 18h00

Présents : ROUGALE Alain, BOUVIER Jean-Pierre, LIEVAUX Jean-Paul, NOUEN Marie-Ange, COTTE Cyril, PECOUL Michel-Pierre, VALLIER Sébastien (arrivé à 18h40)

Représentés : GODEAU Christian par PECOUL Michel-Pierre.

Absents : GRABIAS Franck, MARTIN Frédéric

Secrétaire : PECOUL Michel-Pierre

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 18h00

Monsieur le MAIRE explique au conseil les raisons qui l'ont obligé à reporter les conseils prévus en dates du 19 mars 2019 et 2 avril 2019.

LES DELIBERATIONS :

2019-11 Fixation des taux 2019 des taxes de fiscalité directe

Monsieur le maire rappelle que les taux des taxes de fiscalité locales doivent être déterminés et votés avant le vote du budget prévisionnel pour 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB).

Taxes	Taux d'imposition 2018	Taux d'imposition 2019
D'habitation	20,67	20,67
Foncière bâtie	26,61	26,61
Foncière non bâtie	80,59	80,59

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** les taux d'imposition 2019 de la manière suivante :
20,67 pour la taxe d'habitation
26,61 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
80,59 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vote : 7 Pour 0 Contre 0 Abstention

2019-12 Approbation du compte de gestion 2018 BUDGET REMONTEES MECANIKUES

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1^{er} juin de l'année N,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 pour le budget REMONTEES MECANIKUES. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Vote : **7 Pour** **0 Contre** **0 Abstention**

2019-13 Approbation du compte administratif 2018 BUDGET REMONTEES MECANIKUES

CA 2018 REMONTEES MECANIKUES

FONCTIONNEMENT	Prévues	Réalisées
Dépenses 2018	1 005 622,00 €	906 499,15 €
Recettes 2018	1 005 622,00 €	956 912,35 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018		50 413,20 €
Résultat exercices antérieurs (002)		6 687,84 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		57 101,04 €
INVESTISSEMENT	Prévues	Réalisées
Dépenses 2018	185 342,00 €	76 700,67 €
Recettes 2018	185 342,00 €	108 071,23 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018		31 370,56 €
Résultat exercices antérieurs (001)		-10 066,14 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		21 304,42 €
RESULTAT TOTAL 2018		81 783,76 €
RESULTAT TOTAL CUMULE		78 405,46 €

Comparatif - Détail Chapitre

RM - REMONTEES MECANIQUES / Remontées Mécan - RM - GRESSE EN VERCORS / 2018

Critères de l'édition :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	1 005 622,00 €	906 499,15 €	90,14%	99 122,85 €	9,86%
011 - Charges à caractère général	366 000,00 €	330 965,64 €	90,43%	35 034,36 €	9,57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	498 000,00 €	463 941,81 €	93,16%	34 058,19 €	6,84%
023 - Virement à la section d'investissement	30 021,00 €	0,00 €	0,00%	30 021,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	98 005,09 €	98 005,09 €	100,00%	0,00 €	0,00%
66 - Charges financières	13 586,61 €	13 586,61 €	100,00%	0,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	9,30 €	0,00 €	0,00%	9,30 €	100,00%
Fonctionnement - Recette	1 005 622,00 €	963 600,19 €	95,82%	42 021,81 €	4,18%
002 - Résultat d'exploitation reporté	6 687,84 €	6 687,84 €	100,00%	0,00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	2 000,00 €	0,00 €	0,00%	2 000,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	44 333,65 €	44 333,65 €	100,00%	0,00 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^r de services, marchandises	819 000,00 €	816 697,24 €	99,72%	2 302,76 €	0,28%
74 - Subventions d'exploitation	108 000,00 €	80 000,00 €	74,07%	28 000,00 €	25,93%
75 - Autres produits de gestion courante	23 000,00 €	7 220,79 €	31,39%	15 779,21 €	68,61%
77 - Produits exceptionnels	2 600,51 €	8 660,67 €	333,04%	-6 060,16 €	-233,04%
Investissement - Dépense	185 342,00 €	86 766,81 €	46,81%	98 575,19 €	53,19%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 066,14 €	10 066,14 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	44 333,65 €	44 333,65 €	100,00%	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 943,00 €	18 943,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	1 931,57 €	19,32%	8 068,43 €	80,68%
21 - Immobilisations corporelles	101 999,21 €	11 492,45 €	11,27%	90 506,76 €	88,73%
Investissement - Recette	185 342,00 €	108 071,23 €	58,31%	77 270,77 €	41,69%
021 - Virement de la section d'exploitation	30 021,00 €	0,00 €	0,00%	30 021,00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	98 005,09 €	98 005,09 €	100,00%	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 066,14 €	10 066,14 €	100,00%	0,00 €	0,00%
13 - Subventions d'investissement	47 249,77 €	0,00 €	0,00%	47 249,77 €	100,00%

Sous la présidence de M. Jean-Pierre BOUVIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget REMONTEES MECANIKES 2018 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 906 499,15	G 956 912,35	G-A 50 413,20
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 76 700,67	H 108 071,23	H-B 31 370,56

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 6 687,84 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 10 066,14 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 993 265,96	Q= G+H+I+J 1 071 671,42	=Q-P 78 405,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 98 575,19	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 98 575,19	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 906 499,15	= G+I+K 963 600,19	57 101,04
	Section d'investissement	= B+D+F 185 342,00	= H+J+L 108 071,23	-77 270,77
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 091 841,15	= G+H+I+J+K+L 1 071 671,42	-20 169,73

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1^{er} juin de l'année N,
 Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, hors de la présence de M. ROUGALE, Maire, qui quitte la salle au moment du vote :

- **PPROUVE le compte administratif 2018 pour le budget REMONTEES MECANIKES.**

Vote : 7 Pour 0 Contre 0 Abstention

2019-14 Affectation du résultat 2018 BUDGET REMONTEES MECANIKES

M. le Maire indique qu'il est désormais nécessaire d'affecter le résultat du budget REMONTEES MECANIKES sur le budget prévisionnel 2018.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'affectation de résultats suivante pour le budget REMONTEES MECANIKES.**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 413,20
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	6 687,84
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	57 101,04
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	21 304,42
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	57 101,04
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	57 101,04
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote : **7 Pour** **0 Contre** **0 Abstention**

2019-15 Approbation du budget prévisionnel 2019 du budget des REMONTEES MECANIQUES

Monsieur Jean –Pierre BOUVIER adjoint aux finances présente au conseil municipal le budget prévisionnel des remontées Mécaniques

Mr le Maire explique son souhait de pouvoir continuer l'enneigement artificiel sur la piste des Chamois afin de pouvoir ouvrir le haut du domaine même les années difficile ; rappel que les investissements et le travail effectués ont permis de pérenniser l'ouverture pour les vacances de Noël.

Mr COTTE souhaite savoir si la capacité de la réserve collinaire est suffisante.

Mr ROUTABOUL Directeur de la Régie des Remontées Mécanique indique qu'il n'y a pas de problème, que le volume d'eau annuel permet cette expansion.

Mr COTTE et Mr LIEVAUX souhaitent connaître le nombre de canons supplémentaires

Mr ROUTABOUL explique que l'installation prévoit environ 9 à 10 nouvelles perches maximum.

Mr ROUTABOUL rappelle également la grande visite du télésiège du Blanchon pour un montant d'environ 100 000€, et d'une aide du Département pour 70 000€.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés par M BOUVIER adjoint aux finances.

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE le budget primitif 2019 de la régie des remontées mécaniques arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 026 422,00	1 026 422,00
Section d'investissement	287 465,00	287 465,00
TOTAL	1 313 887,00	1 313 887,00

Vote : **7 Pour** **0 Contre** **0 Abstention**

2019-16 Approbation du compte de gestion 2018 BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1^{er} juin de l'année N,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 pour le budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Vote : **8 Pour** **0 Contre** **0 Abstention**

CA 2018 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

FONCTIONNEMENT	Prévues	Réalisées
Dépenses 2018	199 205,00 €	110 053,46 €
Recettes 2018	199 205,00 €	186 165,87 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018		76 112,41 €
Résultat exercices antérieurs (002)		-210,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		75 902,41 €

INVESTISSEMENT	Prévues	Réalisées
Dépenses 2018	145 386,00 €	45 128,93 €
Recettes 2018	145 386,00 €	2 304,52 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018		-42 824,41 €
Résultat exercices antérieurs (001)		60 597,80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		17 773,39 €

RESULTAT TOTAL 2018	33 288,00 €
RESULTAT TOTAL CUMULE	93 675,80 €

Comparatif - Détail Chapitre

GRESSE-EN-VERCO - GRESSE EN VERCORS / ET - EQUIPEMENTS TOURISTIQUES / 2018

Critères de l'édition :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	199 205,00 €	110 263,46 €	55,35%	88 941,54 €	44,65%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	210,00 €	210,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
011 - Charges à caractère général	51 978,00 €	39 370,50 €	75,74%	12 607,50 €	24,26%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	63 000,00 €	63 171,61 €	100,27%	-171,61 €	-0,27%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	76 501,47 €	0,00 €	0,00%	76 501,47 €	100,00%
66 - Charges financières	7 511,35 €	7 511,35 €	100,00%	0,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	4,18 €	0,00 €	0,00%	4,18 €	100,00%
Fonctionnement - Recette	199 205,00 €	186 165,87 €	93,45%	13 039,13 €	6,55%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	35 204,29 €	35 204,29 €	100,00%	0,00 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	61 500,00 €	47 457,96 €	77,17%	14 042,04 €	22,83%
74 - Subventions d'exploitation	80 000,00 €	80 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	22 500,00 €	22 845,72 €	101,54%	-345,72 €	-1,54%
77 - Produits exceptionnels	0,71 €	657,90 €	2 661,97%	-657,19 €	12 561,97%
Investissement - Dépense	145 386,00 €	45 128,93 €	31,04%	100 257,07 €	68,96%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	35 204,29 €	35 204,29 €	100,00%	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	0,00 €	0,00%	20 000,00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 628,67 €	7 628,67 €	100,00%	0,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	82 553,04 €	2 295,97 €	2,78%	80 257,07 €	97,22%
Investissement - Recette	145 386,00 €	62 902,32 €	43,27%	82 483,68 €	56,73%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 597,80 €	60 597,80 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	76 501,47 €	0,00 €	0,00%	76 501,47 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 649,73 €	2 304,52 €	86,97%	345,21 €	13,03%
13 - Subventions d'investissement	5 637,00 €	0,00 €	0,00%	5 637,00 €	100,00%

M LIEVAUX souhaite connaître la répartition de recette des équipements touristique et le poids de la copropriété des Dolomites dans les recettes piscine.

M PECOUL indique que les recettes se répartissent de la manière suivante : 24 000€ pour l'odyssée verte, environ 19 000€ pour le cinéma et 7 000€ d'entrées pour la piscine auquel il faut rajouter une participation de 22 500€ de la copropriété des Dolomites.

La participation des Dolomites représente environ 40% des frais de fonctionnement alors que la fréquentation des propriétaires représente plutôt 80% du public accueilli.

Sous la présidence de M. Jean-Pierre BOUVIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, M PECOUL adjoint au tourisme présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES 2018 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 110 053,46	G 186 165,87	G-A 76 112,41
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 45 128,93	H 2 304,52	H-B -42 824,41

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C 210,00 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 60 597,80 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 155 392,39	Q= G+H+I+J 249 068,19	=Q-P 93 675,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réalliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 110 263,46	= G+I+K 186 165,87	75 902,41
	Section d'investissement	= B+D+F 45 128,93	= H+J+L 62 902,32	17 773,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 155 392,39	= G+H+I+J+K+L 249 068,19	93 675,80

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1^{er} juin de l'année N,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, hors de la présence de M. ROUGALE, Maire, qui quitte la salle au moment du vote :

- APPROUVE le compte administratif 2018 pour le budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES.

Vote : 7 Pour

0 Contre

0 Abstention

2019-18 Affectation du résultat 2018 BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

M. le Maire indique qu'il est désormais nécessaire d'affecter le résultat du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES sur le budget prévisionnel 2018.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- **APPROUVE** l'affectation de résultats suivante pour le budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	76 112,41
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-210,00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	75 902,41
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	17 773,39
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	75 902,41
1) <u>Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</u>	0,00
2) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</u>	75 902,41
3) <u>Report en exploitation R 002</u> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote :

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

2019-19 Approbation du budget prévisionnel 2019 du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés par M PECOUL adjoint au tourisme.

M PECOUL indique que l'activité Nordique est intégrée au budget des Equipements Touristique à partir de l'année 2019 en recettes et dépenses, dans un souci de transparence et de suivi de l'activité.

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 des équipements touristiques arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	325 619,00	325 619,00
Section d'investissement	187 213,00	187 213,00
TOTAL	512 832,00	512 832,00

Vote : **7 Pour** **0 Contre** **1 Abstention** LIEVAUX Jean-Paul

2019-20 Approbation du compte de gestion 2018 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1^{er} juin de l'année N,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 pour le budget EAU. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : **8 Pour** **0 Contre** **0 Abstention**

2019-21 Approbation du compte administratif 2018 BUDGET EAU

CA 2018 EAU

FONCTIONNEMENT	Prévues	Réalisées
Dépenses 2018	309 307,86 €	84 974,30 €
Recettes 2018	309 307,86 €	230 687,74 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018		145 713,44 €
Résultat exercices antérieurs (002)		90 804,91 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		236 518,35 €

INVESTISSEMENT	Prévues	Réalisées
Dépenses 2018	3 470 103,00 €	1 511 483,78 €
Recettes 2018	3 470 103,00 €	837 921,74 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018		-673 562,04 €
Résultat exercices antérieurs (001)		882 026,78 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		208 464,74 €

RESULTAT TOTAL 2018	-527 848,60 €
RESULTAT TOTAL CUMULE	444 983,09 €

Comparatif - Détail Chapitre

GRESSE-EN-VERCO - GRESSE EN VERCORS / EAU - EAU-ASSAINISSEMENT / 2018

Critères de l'édition :

Chapitre	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	309 307,86 €	84 974,30 €	27,47%	224 333,56 €	72,53%
011 - Charges à caractère général	75 600,00 €	31 351,50 €	41,47%	44 248,50 €	58,53%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	27 000,00 €	18 815,00 €	69,69%	8 185,00 €	30,31%
014 - Atténuations de produits	14 000,00 €	13 870,00 €	99,07%	130,00 €	0,93%
023 - Virement à la section d'investissement	78 447,14 €	0,00 €	0,00%	78 447,14 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	65 138,18 €	0,00 €	0,00%	65 138,18 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,62 €	0,00 €	0,00%	1 000,62 €	100,00%
66 - Charges financières	48 121,92 €	20 937,80 €	43,51%	27 184,12 €	56,49%
Fonctionnement - Recette	309 307,86 €	321 492,65 €	103,94%	-12 184,79 €	-3,94%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	90 804,91 €	90 804,91 €	100,00%	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	24 755,37 €	24 755,37 €	100,00%	0,00 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	191 999,72 €	204 184,51 €	106,35%	-12 184,79 €	-6,35%
75 - Autres produits de gestion courante	1 747,86 €	1 747,86 €	100,00%	0,00 €	0,00%
Investissement - Dépense	3 470 103,00 €	1 511 483,78 €	43,56%	1 958 619,22 €	56,44%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 755,37 €	24 755,37 €	100,00%	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	229 238,51 €	29 238,08 €	12,75%	200 000,43 €	87,25%
21 - Immobilisations corporelles	35 000,00 €	1 710,00 €	4,89%	33 290,00 €	95,11%
23 - Immobilisations en cours	3 181 109,12 €	1 455 780,33 €	45,76%	1 725 328,79 €	54,24%
Investissement - Recette	3 470 103,00 €	1 719 948,52 €	49,56%	1 750 154,48 €	50,44%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	882 026,78 €	882 026,78 €	100,00%	0,00 €	0,00%
021 - Virement de la section d'exploitation	78 447,14 €	0,00 €	0,00%	78 447,14 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 138,18 €	0,00 €	0,00%	65 138,18 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	55 539,90 €	55 539,79 €	100,00%	0,11 €	0,00%
13 - Subventions d'investissement	2 388 951,00 €	782 381,95 €	32,75%	1 606 569,05 €	67,25%

Mr LIEVAUX demande si l'ensemble des factures de l'année sont intégrées sur l'exercice.

Mr le Maire indique que non, mais que celles-ci sont prévues aux BP 2019,

M le Maire rappelle que la loi NOTRE oblige les communes à transférer la compétence eau aux Communautés de Communes. Que cela pose un problème avec la Communauté de Communes du Trièves qui n'est pas demandeuse pour un transfert total.

M le Maire indique qu'il n'est pas d'accord et souhaite un transfert global de la compétence, que nous ne sommes pas la seule commune à dire non. Il informe également que le Président de la CDC Trièves et Madame la Sénatrice envisagent de rencontrer M. le PREFET pour évoquer ces difficultés d'application de la loi.

Sous la présidence de M. Jean-Pierre BOUVIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, M. VALLIER adjoint chargé de la vie locale présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget EAU 2018 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 84 974,30	G 230 687,74	G-A 145 713,44
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 1 511 483,78	H 837 921,74	H-B -673 562,04
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 90 804,91 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 882 026,78 (si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 596 458,08	Q= G+H+I+J 2 041 441,17	=Q-P 444 983,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE				
	Section d'exploitation	= A+C+E 84 974,30	= G+I+K 321 492,65	236 518,35
	Section d'investissement	= B+D+F 1 511 483,78	= H+J+L 1 719 948,52	208 464,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 596 458,08	= G+H+I+J+K+L 2 041 441,17	444 983,09

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1^{er} juin de l'année N,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au conseil municipal, hors de la présence de M. ROUGALE, Maire, qui quitte la salle au moment du vote :

- D'APPROUVER le compte administratif 2018 pour le budget EAU.

Vote : 7 Pour

0 Contre

0 Abstention

2019-22 Affectation du résultat 2018 BUDGET EAU

M. le Maire indique qu'il est désormais nécessaire d'affecter le résultat du budget EAU sur le budget prévisionnel 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER l'affectation de résultats suivante pour le budget EAU.**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	145 713,44
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	90 804,91
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	236 518,35
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	208 464,74
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	236 518,35
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	236 518,35
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote : 8 Pour

0 Contre

0 Abstention

2019- 23 Approbation du budget prévisionnel 2019 du budget EAU

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés par M. VALLIER adjoint chargé de la vie locale.

M VALLIER informe le conseil municipal d'une nouvelle ligne de dépense, de sous-traitance générale, dans le budget primitif 2019 de l'eau et assainissement. Cette dépense est liée à l'externalisation de l'entretien et du suivi de la station d'épuration pour l'année 2019 à compter du 15 mai 2019. En effet compte tenu du départ de M ESPOSITO nous n'avons pas, sur la commune, les compétences et pas le temps matériel de former un agent, et que nous perdons également une connaissance importante sur l'eau qui reste en charge de la commune.

M le MAIRE explique que l'externalisation de la gestion de STEP permet de prendre du recul sur le fonctionnement. Que la commune de Corps avec laquelle il est en contact rencontre la même problématique que nous, même si leur projet est moins avancé que le nôtre, et qu'il pourrait être envisageable d'avoir un technicien commun.

M VALLIER indique que le prix de l'eau reste inchangé et qu'il n'y aura pas de réajustement par habitant sur la part fixe de l'assainissement (augmentation de 30€ ayant été voté pour couvrir les annuités de prêt contracté), le coût final de la STEP n'étant pas connu à ce jour.

Vu le projet de budget primitif 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'APPROUVER le budget primitif 2019 EAU arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	438 860,00	438 860,00
Section d'investissement	1 815 740,00	1 815 740,00
TOTAL	2 254 600,00	2 254 600,00

Vote : 8 Pour 0 Contre 0 Abstention

2019-24 Approbation du compte de gestion 2018 BUDGET GENERAL

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1^{er} juin de l'année N,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 pour le budget GENERAL. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Vote : 8 Pour 0 Contre 0 Abstention

2019-25 Approbation du compte administratif 2018 du BUDGET GENERAL

CA 2018 Budget Général

FONCTIONNEMENT	Prévues	Réalisées
Dépenses 2018	1 430 818,00 €	1 133 996,20 €
Recettes 2018	1 437 948,00 €	1 249 683,65 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	115 687,45 €	
Résultat exercices antérieurs (002)		
188 861,62 €		304 549,07 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		
INVESTISSEMENT	Prévues	Réalisées
Dépenses 2018	566 330,00 €	359 003,78 €
Recettes 2018	559 200,00 €	254 396,09 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018	-104 607,69 €	
Résultat exercices antérieurs (001)		
-120 653,64 €		-225 261,33 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		
RESULTAT TOTAL 2018	11 079,76 €	
RESULTAT TOTAL CUMULE		79 287,74 €

Comparatif - Détail Chapitre

GRESSE-EN-VERCO - GRESSE EN VERCORS / COM - BUDGET GENERAL / 2018

Critères de l'édition :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	1 387 818,00 €	1 133 996,20 €	81,71%	253 821,80 €	-18,29%
011 - Charges à caractère général	417 576,00 €	368 342,48 €	88,21%	49 233,52 €	11,79%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	366 500,00 €	345 693,80 €	94,32%	20 806,20 €	5,68%
014 - Atténuations de produits	15 300,00 €	0,00 €	0,00%	15 300,00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	183 047,00 €	0,00 €	0,00%	183 047,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 193,81 €	68 193,81 €	294,02%	-45 000,00 €	-194,02%
65 - Autres charges de gestion courante	350 803,60 €	321 412,75 €	91,62%	29 390,85 €	8,38%
66 - Charges financières	30 397,62 €	30 353,36 €	99,85%	44,26 €	0,15%
67 - Charges exceptionnelles	999,97 €	0,00 €	0,00%	999,97 €	100,00%
Fonctionnement - Recette	1 392 948,00 €	1 437 212,64 €	103,18%	44 264,64 €	-3,18%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	187 528,99 €	187 528,99 €	100,00%	0,00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	59 000,00 €	41 799,35 €	70,85%	17 200,65 €	29,15%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	104 896,00 €	111 707,67 €	106,49%	-6 811,67 €	-6,49%
73 - Impôts et taxes	678 738,55 €	741 854,55 €	109,30%	-63 116,00 €	-9,30%
74 - Dotations, subventions et participations	345 285,00 €	282 322,89 €	81,77%	62 962,11 €	18,23%
75 - Autres produits de gestion courante	14 500,00 €	18 440,94 €	127,18%	-3 940,94 €	-27,18%
77 - Produits exceptionnels	2 999,46 €	53 558,25 €	1785,60%	-50 558,79 €	-1 685,60%
Investissement - Dépense	566 330,00 €	479 657,42 €	84,70%	86 672,58 €	-15,30%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120 653,64 €	120 653,64 €	100,00%	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilés	64 684,88 €	62 914,39 €	97,26%	1 770,49 €	2,74%
20 - Immobilisations incorporelles	14 490,48 €	11 994,90 €	82,78%	2 495,58 €	17,22%
204 - Subventions d'équipement versées	27 586,00 €	25 287,20 €	91,67%	2 298,80 €	8,33%
21 - Immobilisations corporelles	338 915,00 €	258 807,29 €	76,36%	80 107,71 €	23,64%
Investissement - Recette	561 200,00 €	254 396,09 €	45,33%	306 803,91 €	54,67%
021 - Virement de la section de fonctionnement	183 047,00 €	0,00 €	0,00%	183 047,00 €	100,00%
024 - Produits de cessions	73 500,00 €	0,00 €	0,00%	73 500,00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 193,81 €	68 193,81 €	294,02%	-45 000,00 €	-194,02%

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	144 547,23 €	140 040,76 €	96,88%	4 506,47 €	3,12%
13 - Subventions d'investissement	123 118,96 €	32 368,52 €	26,29%	90 750,44 €	73,71%
204 - Subventions d'équipement versées	13 793,00 €	13 793,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%

Sous sa présidence, M. Jean-Pierre BOUVIER, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget général 2018 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 133 996,20	G 1 249 683,65
	Section d'investissement	B 359 003,78	H 254 396,09
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 187 528,99 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 120 653,64 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 613 653,62	= G+H+I+J 1 691 608,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 133 996,20	= G+I+K 1 437 212,64
	Section d'investissement	= B+D+F 479 657,42	= H+J+L 254 396,09
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 613 653,62	= G+H+I+J+K+L 1 691 608,73

M le MAIRE souligne que pour l'année 2018 le résultat est positif, et fait part au conseil de son inquiétude, il s'interroge de savoir jusqu'à quand cela sera possible.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
 Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1^{er} juin de l'année N,
 Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, hors de la présence de M. ROUGALE, Maire, qui quitte la salle au moment du vote,

- **APPROUVER le compte administratif 2018 pour le budget GENERAL.**

Vote : 7 Pour 0 Contre 0 Abstention

2019-26 Affectation du résultat 2018 BUDGET GENERAL

M. le Maire indique qu'il est désormais nécessaire d'affecter le résultat du budget général sur le budget prévisionnel 2018.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **APPROUVE l'affectation de résultats suivante pour le budget GENERAL.**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	115 687,45
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	187 528,99
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	303 216,44
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-225 261,33
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	225 261,33
AFFECTATION =C. = G. + H.	303 216,44
1) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	225 261,33
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	77 955,11
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote : 8 Pour 0 Contre 0 Abstention

2019-27 Approbation du budget prévisionnel 2019 du budget GENERAL

M le MAIRE indique que la commune participe au plan 2 du numérique pour l'école (équipement de tablettes pour les écoliers).

Rappelle également que les coupes de bois n'ont pas été vendues d'où une perte de recettes pour la commune..

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés M BOUVIER adjoint aux finances.

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 GENERAL arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 199 282,00	1 199 282,00
Section d'investissement	429 632,00	429 632,00
TOTAL	1 628 914,00	1 628 914,00

Vote : 8 Pour 0 Contre 0 Abstention

2049-28 Approbation de l'avenant au marché de travaux de Réhabilitation de la station d'épuration de GRESSE-EN-VERCORS : Avenant n° 2.

M. le Maire rappelle qu'un avenant n° 1 au marché de travaux de la station d'épuration communale avait pour objet de prendre en compte la répartition financière du marché entre les entreprises, sans incidence financière.

Suite à l'évolution des travaux, le présent avenant a pour objet d'intégrer les diverses plus-values et moins-values détaillées dans l'avenant n° 2. Le montant cet avenant n° 2 s'élève à :

Total HT de l'avenant n° 2 : 98 786,00 €
TVA 20% : 19 757,20 €
Total TTC de l'Avenant n°2 : 118 543,20 € .

Le montant du nouveau marché s'élève donc à :

. Montant Marché d'origine : 1 789 700,00 €
. Montant avenant 1 : pas d'incidence financière
. Montant avenant 2 : 98 786,00 €
. Total HT nouveau marché : 1 888 486,00 €
. Tva 20% : 377 697,20 €
. **Total TTC nouveau marché : 2 266 183,20 €**

De plus, un délai complémentaire de **2 mois** est demandé pour les travaux supplémentaires et pour l'exploitation à compter du 11 mars 2019.

Mr VALLIER explique qu'il y a eu un avenant N°1 sans impact sur le montant des travaux et qu'il n'a pas donné lieu à délibération.

Mr LIEVAUX souhaite savoir à quoi correspond le montant de cet avenant.

Mr VALLIER rappelle que les plus-values et les moins-values ont été prises en compte pour rédiger cet avenant.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **VALIDE l'avenant n° 2 au marché de travaux pour la Réhabilitation de la station d'épuration 2 500 EH et mise en séparatif du bourg – Lot n° 2.**
- **et AUTORISE Mr Le Maire à signer l'avenant n° 2.**

Vote : 8 Pour 0 Contre 0 Abstention

2019-29 Autorisation de demande de subvention pour l'étude de programmation relatif au bâtiment C1 des Dolomites.

M. le Maire rappelle qu'une étude de programmation concernant le bâtiment C1 des Dolomites est envisagé pour l'avenir de cet ensemble immobilier. Cela fait partie du projet touristique sur Grasse-en-Vercors pour lequel le Département et la Région AURA sont prêts à apporter leur soutien. Le montant total maximum de l'étude est estimé à 70 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la demande de subvention au Département (pour 30%) ainsi qu'une aide à la Région (pour 50%) concernant ces travaux d'études de programmation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **VALIDE le projet d'étude de programmation du Bâtiment C1 des Dolomites,**
- **AUTORISE la demande de subvention auprès du Département (30%) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (50%) pour l'étude de programmation dont le montant HT est estimé à 70 000€.**

Vote : 8 Pour 0 Contre 0 Abstention

POINTS D'INFOS

- Une visite de la STEP est prévue pour le Conseil Municipal, ainsi qu'une inauguration : les 2 dates sont à définir ultérieurement.
- M le MAIRE rappelle que les élections Européenne se dérouleront le 26 mai 2019 et que les conseillers peuvent dès à présent s'inscrire pour la tenue du bureau de vote auprès de Nadine BELEY.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal se termine à 22h20.

Le secrétaire de séance

Le Maire